

TARIF DES PRESTATIONS

- **TRANSACTIONS** : Honoraires à la charge du mandant.

De 0 à 50.000 euros, nos honoraires sont de 10 %

Au delà, rajouter 40 euros TTC par tranche de 1.000 euros

Facturation minimale 5.000 euros.

Les frais de dossier sont fixés à 400 euros TTC, compris.

Les pourcentages s'entendent sur le prix initial de mise en vente.

A la charge de l'acquéreur, en cas de négociation du prix par l'acquéreur, acceptée par le vendeur : 3 % du prix de vente initial (prix du mandat de vente ou de son dernier avenant).

- **VENTE EN VIAGER** : 10 % de la valeur marchande.

- **VENTE DE FONDS DE COMMERCE** : 10 % du prix de vente initial T.T.C., minimum de facturation 5 000 euros.

- **GESTION LOCATIVE (Cimm Gestion, Miribel Immobilier)** :

Nos honoraires sont fixés à 8 % hors taxes du quittancement, soit 9,57 % T.T.C.

- **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION**

(transaction, rédaction du bail, état des lieux)

Nos honoraires sont fixés à 14 % du quittancement annuel (à la charge du propriétaire pour 50 % et du locataire pour 50 %) payable lors de l'entrée dans les lieux.

**TOUS LES MODELES DE MANDATS SONT
A VOTRE DISPOSITION A L'INTERIEUR.**